



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

A35 -WP/336

P/68

6/10/04

ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs

DÉCLARATION

(Présentée par la Jamahiriya arabe libyenne)

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Leurs Excellences les ministres,
Chers collègues chefs de délégation et membres des délégations
Mesdames et Messieurs,

Bonjour,

Au nom de mon pays et en mon nom propre, j'ai le plaisir et l'honneur de féliciter M. Assad Kotaite de son élection à la fonction de président de cette session. Je lui souhaite le plus franc succès.

Depuis environ trente ans, j'ai appris à connaître cet homme et je peux rendre compte de son enthousiasme, de sa générosité et de sa volonté inébranlable. Je vous félicite, je nous félicite tous d'avoir cet homme à la barre de notre éminente organisation. Permettez-moi de saluer M. Kotaite au nom de l'Assemblée et de lui témoigner notre gratitude.

Je félicite également l'Assemblée de compter sur M. Taïeb Chérif au poste de Secrétaire général, et je lui souhaite également beaucoup de succès dans ses fonctions.

Il me fait également plaisir d'exprimer notre reconnaissance au Gouvernement du Canada, à la province de Québec, ainsi qu'à la magnifique ville de Montréal et à sa population si aimable, de leur accueil chaleureux et de leur hospitalité.

Éminents participants,

Je lance un appel à tous les participants, du haut de cette tribune, pour les inviter à ne pas aborder des questions qui ne sont pas pertinentes aux travaux de notre organisation. J'aurais préféré que le

représentant du Libéria réfléchisse par deux fois avant de livrer son allocution ce matin, dans laquelle il formule de fausses accusations contre ceux qui sont au-dessus d'une telle conduite.

Monsieur le Président,

Mon pays est situé dans une région géographique clé du monde et il occupe aussi une situation stratégique en Afrique du Nord. En raison de cette situation géographique, mon pays est un important corridor pour le trafic aérien à destination et au départ du continent africain, et depuis ce continent vers toutes les autres destinations, par des routes aériennes internationales très fréquentées qui relient les différents continents. Par l'élaboration de plans de développement du secteur de l'aviation civile, mon pays a toujours cherché à élargir son réseau d'aéroports internationaux et d'aérodromes locaux, et à améliorer et mettre à niveau ses systèmes et ses installations de navigation.

L'importance toujours plus grande du transport aérien dans mon pays nous pousse à étendre les infrastructures de l'aviation civile et à faciliter et améliorer les services qu'elle fournit. Nous avons investi plus de 1,5 milliard \$US dans le domaine de l'aviation civile et du transport aérien. Nous envisageons d'investir au cours de prochaines années des sommes plusieurs fois supérieures à ce montant afin d'améliorer les infrastructures pour satisfaire les besoins du nombre croissant de passagers qui utilisent nos aéroports.

Les autorités compétentes de mon pays ont pris des décisions et adopté des règlements qui ouvrent la voie à une participation du secteur privé dans le transport aérien, aux côtés du transporteur national. Ces initiatives auront un effet positif sur le volume du trafic aérien, sur les prix et sur la qualité du service.

L'approche transparente adoptée par la Grande Jamahiriya, tout comme sa situation politique et économique, place le pays sur la voie de la stabilité et du progrès. Mon pays est désireux de renfoncer les relations et la coopération avec tous les pays du monde pour faire avancer les intérêts communs et assurer le respect mutuel. La Jamahiriya est partie à la plupart des accords conclus sous l'égide de l'OACI et elle est pleinement engagée à mettre en œuvre les normes et les pratiques recommandées qui sont énoncées dans les Annexes à la Convention de Chicago.

La mise en œuvre des Annexes à la Convention de Chicago constitue l'objectif principal de l'OACI, qui est de garantir la sécurité de l'aviation civile. L'examen du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP), auquel nous nous livrons, est la preuve du succès atteint dans ce domaine. Je suis d'avis que l'OACI a un véritable rôle à jouer dans l'examen des préoccupations relatives à la sécurité et dans la formulation de recommandations pour répondre à ces inquiétudes. La sécurité sera atteinte par la réalisation de ces objectifs. L'Organisation a démontré son efficacité en mettant sur pied le programme et en dirigeant les opérations initiales de ce dernier. Cependant, pour maintenir le cap, il faudra consacrer davantage de temps et d'argent à ces initiatives, en ayant présent à l'esprit que chaque État contractant est parfaitement au courant des moyens dont disposent les autres États contractants. La préoccupation des États en matière de sécurité aérienne est bien fondée; c'est la raison pour laquelle le Programme USOAP a été établi pour permettre la tenue d'audits obligatoires, méthodiques et coordonnés. Nous voyons d'un bon œil l'élargissement du Programme USOAP afin d'englober toutes les dispositions ayant trait à la sécurité qui sont énoncées dans les Annexes à la Convention relative à l'aviation civile internationale.

Monsieur le Président, éminents participants,

Ces dernières années, l'OACI a ajouté plusieurs réalisations à sa feuille de route dans le domaine de l'élaboration de normes. La Convention de Chicago a bien résisté aux changements rapides de notre époque et a démontré à quel point elle est utile pour résoudre les questions entourant la protection de l'aviation civile. Je ne doute nullement que l'OACI va poursuivre ses travaux d'élaboration de normes et de pratiques recommandées pour qu'elles soient débattues à la lumière des problèmes qui affectent aujourd'hui l'aviation civile.

Les pays africains et les pays en développement, tout comme les autres nations du monde, fondent d'immenses espoirs sur le secteur du transport aérien en raison du rôle qu'il joue dans leur développement économique et social, mais il ne faut pas perdre de vue la situation économique difficile que vivent les premiers et la place marginale qu'occupent leurs compagnies aériennes sur le marché mondial du transport aérien. Lorsque les pays africains ont décidé de libéraliser le transport aérien sur le continent après avoir adopté la Déclaration de Yamoussoukro, ils se sont penchés sur l'élaboration de mécanismes visant à garantir la concurrence, la sûreté et la sécurité du secteur. Même si la commercialisation des services aéroportuaires et de navigation aérienne en est encore à l'étape préparatoire, nous sommes conscients que la privatisation peut représenter une source de revenus permettant de boucler les budgets ou de réduire les déficits. Les aéroports et les services de navigation aérienne peuvent constituer des possibilités d'investissements rentables. En conséquence, des documents d'orientation portant sur les aspects clés de la commercialisation de ces services devraient faire l'objet d'un examen permanent et les études à ce sujet devraient être étendues.

Monsieur le Président, éminents délégués,

Alors que nous célébrons le soixantième anniversaire de la création de l'OACI, et au moment où nous entrons dans le XXI^e siècle, nous sommes confrontés à d'énormes défis, tels que :

- la mise en œuvre du nouveau concept opérationnel mondial de la gestion du trafic aérien (ATM) ;
- la mise en œuvre des nouveaux systèmes universels de navigation par satellite, la commercialisation des services aéroportuaires et des services de navigation aérienne, et la privatisation des actifs et de la gestion, qui font partie du processus global de mondialisation et de libéralisation des économies du monde.

De lourdes tâches nous attendent au cours des prochaines années, notamment celles de mettre en place de nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité et d'élaborer des politiques et des éléments d'orientation en matière d'aéroports et de services de navigation. Il faudra également élaborer des critères visant à mesurer la performance et la productivité auxquelles on s'attend de l'Organisation, examiner les défis que présente un secteur de l'aviation en constante évolution, améliorer la sécurité aérienne et élaborer des éléments d'orientation, et amender les normes et les pratiques recommandées pour satisfaire aux besoins des États contractants.

En toute franchise, nous croyons en l'OACI, notre Organisation, et nous lançons un appel à tous les États afin qu'ils l'appuient en adoptant son budget, car cela lui permettra de mettre en œuvre ses plans ambitieux qui intéressent l'ensemble de la communauté de l'aviation civile internationale.

Je souhaite exprimer mes meilleurs vœux de succès à l'Assemblée dans ses travaux d'élaboration de procédures visant à améliorer la sûreté et la sécurité de l'aviation et des passagers, dans la poursuite de l'intérêt des nations et du bien-être et de la sécurité des peuples du monde.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au secrétariat général et féliciter son équipe du travail qu'elle a réalisé. Enfin, je ne voudrais pas manquer de souligner le travail des services de traduction et d'interprétation, qui sont à pied d'œuvre pour assurer le succès de cette session.

Je vous prie d'accepter mes meilleurs vœux. Merci de votre attention.

— FIN —